

Référentiel des compétences du professeur des écoles (2013)

- INSTITUTIONNEL
- FORMATION



Date de mise en ligne : dimanche 9 février 2014

Ce référentiel de compétences vise à

- 1. affirmer que tous les personnels concourent à des objectifs communs et peuvent ainsi se référer à la culture commune d'une profession dont l'identité se constitue à partir de la reconnaissance de l'ensemble de ses membres ;**
- 2. reconnaître la spécificité des métiers du professorat et de l'éducation, dans leur contexte d'exercice ;**
- 3. identifier les compétences professionnelles attendues. Celles-ci s'acquièrent et s'approfondissent au cours d'un processus continu débutant en formation initiale et se poursuivant tout au long de la carrière par l'expérience professionnelle accumulée et par l'apport de la formation continue.**

Le référentiel de compétences professionnelles en vigueur à la rentrée 2013 définit les compétences :

- communes à tous les professeurs et personnels d'éducation
- communes à tous les professeurs
- spécifiques aux professeurs documentalistes
- spécifiques aux conseillers principaux d'éducation

Voici le plan du texte qui concerne les professeurs des écoles :

COMPÉTENCES COMMUNES À TOUS LES PROFESSEURS ET PERSONNELS D'ÉDUCATION

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation

1. Faire partager les valeurs de la République
2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves

3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
4. Prendre en compte la diversité des élèves
5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
7. Maîtriser la langue française à des fins de communication
8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier
9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative

10. Coopérer au sein d'une équipe
11. Contribuer à l'action de la communauté éducative
12. Coopérer avec les parents d'élèves
13. Coopérer avec les partenaires de l'école
14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

COMPÉTENCES COMMUNES À TOUS LES PROFESSEURS

Les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune

1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement Les professeurs, praticiens experts des apprentissages
3. Construire, mettre en oeuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

(extrait de l'arrêté du 1er juillet 2013, BO n° 30 du 25 juillet 2013, entrant en vigueur au 1er septembre 2013 :

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=73066)